

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.



**BREVET D'INVENTION.**

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 926.464

**Briquet.**

MM. RENÉ-MAURICE MICHEL et LÉON SAUTEREAU résidant en France (Seine).

Demandé le 10 avril 1946, à 16<sup>h</sup> 24<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 21 avril 1947. — Publié le 2 octobre 1947.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention a pour objet un briquet du genre de ceux dont le corps tubulaire ou récipient destiné à contenir la mèche et la matière absorbante se prolonge  
5 par une partie percée de trous ou lumières destinés à protéger la flamme contre l'action du vent.

Une première particularité de ce briquet consiste en ce que le couvercle est formé  
10 par un bouchon amovible comportant un dispositif d'arrêt ou d'encenchement tel que des billes venant s'engager, lorsque le briquet est fermé par ledit bouchon, dans un ou dans deux des trous ou lumières du  
15 prolongement.

Une autre particularité consiste en ce que sur le côté du corps tubulaire est prévu un bossage s'étendant sur toute la hauteur du briquet et dans lequel est percé un conduit longitudinal pour recevoir la pierre à  
20 briquet et le ressort de poussée, tandis que la molette est fixée à la partie supérieure dudit bossage dans une fente appropriée de ce dernier.

25 En outre le briquet peut être réalisé très simplement en aluminium ou autre métal, alliage ou matière par simple moulage et est de ce fait d'une fabrication très simple et d'un prix de revient peu élevé.

30 La fermeture de la partie inférieure du

corps de briquet est assurée par un bouchon se vissant dans l'extrémité taraudée du corps du briquet. Les deux bouchons peuvent comporter des têtes moletées, facilitant leur manipulation. 35

Suivant une variante de réalisation le briquet comporte deux bossages avec molettes opposées.

La description qui va suivre en regard du dessin annexé donné à titre d'exemple  
40 non limitatif, fera bien comprendre comment l'invention peut être réalisée, les particularités qui ressortent tant du dessin que du texte faisant, bien entendu, partie de la  
45 dite invention.

La fig. 1 est une vue en coupe longitudinale du briquet par I-I de la fig. 3, le couvercle enlevé;

La fig. 2 est une vue extérieure du briquet muni de son couvercle; 50

La fig. 3 est une coupe horizontale par III-III de la fig. 2;

La fig. 4 est une vue extérieure en coupe partielle par IV-IV de la fig. 2, le couvercle en position fermée; 55

La fig. 5 est une vue extérieure du couvercle.

Comme on le voit sur le dessin, le briquet comporte un corps tubulaire *a* avec fond *b* percé d'un trou pour le passage de 60

la mèche *c*; le corps tubulaire *a* comporte au delà du fond *b* un prolongement *d*, percé de trous *e*, destiné à protéger la flamme contre l'action du vent. Le long du corps *a* et de son prolongement *d* est prévu un bossage *f* percé d'un trou longitudinal et destiné à recevoir la pierre à briquet *g* et son ressort de poussée *h*; ce trou est obturé par une petite vis *k*. Le corps *a*, qui contient le coton ou autre matière *l* absorbant l'essence, est fermé à sa partie inférieure par un bouchon fileté *m* à tête moletée *m'*; à l'extrémité supérieure du bossage *f* est prévue une fente transversale *n* dans laquelle est logée et fixée la molette *o*; l'extrémité supérieure *f'* du bossage *f* présente un contour cintré ou en biais pour permettre à la molette de faire légèrement saillie à l'extérieur et de pouvoir ainsi être manœuvrée à la main lorsque l'usager fait fonctionner le briquet.

Enfin le prolongement *d* est fermé par un couvercle *p*, monté en vue extérieure fig. 5, qui est formé par un bouchon comportant un dispositif d'enclenchement tel que deux billes *q* (fig. 3), maintenues écartées par un ressort *r*, de manière à faire légèrement saillie à l'extérieur; en enfonçant le bouchon *p* dans le prolongement *d* et en le faisant légèrement tourner autour de son axe, on amène les billes à s'enclencher dans deux trous diamétralement opposés dudit prolongement, comme montré fig. 3 et 4.

Tout autre dispositif d'enclenchement ou de fermeture du corps de briquet pourrait d'ailleurs être prévu.

Le couvercle ou bouchon *p* peut comporter une tête moletée *p'*.

Suivant un mode de réalisation ce briquet est obtenu par moulage d'aluminium ou de tout autre métal, alliage ou matière.

D'après une variante d'exécution le corps du briquet comporte deux bossages *f* opposés, avec molettes et la mèche serait alors centrée dans le fond *b* ce qui assure au briquet, entre autres avantages, une durée de fonctionnement double, sans changement de pierre. Enfin un des bossages pourrait être plein de manière que le briquet à une seule molette ait un aspect symétrique.

Il va de soi que l'on peut apporter des

modifications au briquet qui vient d'être décrit sans sortir du cadre de l'invention, en particulier la section du corps tubulaire peut être quelconque par exemple circulaire, hexagonale, rectangulaire, ovale, etc.

Dans le cas où la section intérieure du corps tubulaire n'est pas circulaire, il est nécessaire que les trous ou perforations soient placés dans une position telle que l'enfoncement du bouchon ou couvercle détermine, à fond de course, l'enclenchement automatique de billes ou autre bonhomme d'arrêt.

#### RÉSUMÉ.

Cette invention concerne un briquet présentant les particularités suivantes prises séparément ou selon toutes combinaisons possibles :

*a.* Le couvercle est formé par un bouchon s'engageant dans un prolongement convenablement perforé du corps du briquet et muni d'un dispositif d'enclenchement venant en prise avec ledit prolongement lorsque le bouchon est complètement enfoncé, c'est-à-dire en position de fermeture;

*b.* Le dispositif d'enclenchement est formé par deux billes à ressort ou autre bonhomme d'arrêt analogue venant s'enclencher dans des perforations du prolongement;

*c.* Le corps tubulaire du briquet comporte sur le côté un bossage s'étendant sur toute la hauteur du briquet et dans lequel est percé un conduit longitudinal pour recevoir la pierre à briquet et le ressort de poussée, tandis que la molette est fixée à la partie supérieure dudit bossage dans une fente appropriée de ce dernier;

*d.* L'extrémité supérieure du bossage se raccorde au bord supérieur du prolongement par une partie cintrée ou en biais;

*e.* Le briquet peut être réalisé en aluminium ou autre métal, alliage ou matière, par simple moulage;

*f.* Suivant une variante le corps de briquet comporte deux bossages avec molettes opposées, la mèche étant alors centrée dans le corps tubulaire.

RENÉ-AURICE MICHEL et LÉON SAUTEREAU.

Par procuration :

J. CASANOVA (Cabinet ARMENGAUD jeune).





